cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 06/05/2025
Reçu en préfecture le 06/05/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 017-251701900-20250505-CS2025_04_025-DE

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-04-025

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS SYNDICAUX DES 10 FÉVRIER ET 24 MARS 2025

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 20
Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 mai ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Baptiste PAIN – Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER
Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Présence des suppléants sans vote
Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ

Absents titulaires
Mesdames Isabelle COSSON *(excusée)* – Lina BESNIER – Martine BOUTET – Ghislaine GOT *(excusée)*

Messieurs Jacky RAUD *(excusé)* – Jean MOUTARDE *(excusé)* – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN *(excusé)* – Éric GUINOISEAU – David RAFFÉ *(excusé)*
Patrick BOUSSATON – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
25 avril 2025

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
25 avril 2025
Publication (affichage) ou notification du :
06 mai 2025

Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org

TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Envoyé en préfecture le 06/05/2025
Reçu en préfecture le 06/05/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 017-251701900-20250505-CS2025_04_025-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article IV.3 du règlement intérieur, adopté lors de la séance du 10 décembre 2020,

Considérant les procès-verbaux des séances des 10 février et 24 mars 2025 préalablement envoyés à l'ensemble des membres de l'assemblée,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
20 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,

- Approuve les procès-verbaux des séances des 10 février et 24 mars 2025 qui ont été communiqués préalablement à l'ensemble des membres de l'assemblée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président,
Jean GORIOUX

Fait à Surgères, le 06 mai 2025
Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.